





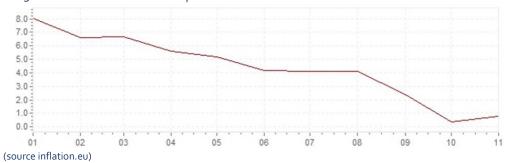




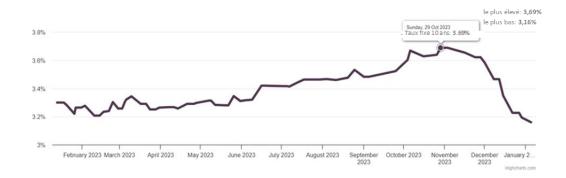
NEWSLETTER: INDICE-TREX 2024

L'Indice-Trex: la garantie de capitaux correctement assurées

L'année 2023 a connu un début difficile avec une forte indexation des salaires de plus de 11 % due à la forte inflation de 2022. Une telle augmentation de la masse salariale n'est pas sans conséquence et l'inflation en 2023 était donc encore élevée au premier semestre.



À partir du mois d'août, l'inflation a baissé de manière significative et s'élevait encore à 1,35 % en décembre. En raison de l'inflation plus élevée au cours des huit premiers mois, la moyenne annuelle s'élève encore à 4,11 %, ce qui est nettement plus élevé que la normale. Le taux de base a également connu des mouvements capricieux en 2023. Jusqu'en novembre, le taux d'intérêt était orienté à la hausse et à la fin de l'année, il a subi une correction à la baisse.















Une forte inflation, l'augmentation du coût du travail et du coût de l'argent se traduisent par des moyennes plus élevées pour l'indice, ce qui a évidemment un impact sur les montants à assurer.

En raison des ajustements élevés de l'indice, une baisse des prix des matières premières a permis de maintenir l'indice relativement limité d'une année à l'autre. Pour les bâtiments industriels, nous constatons une augmentation cette année de 0,84%. Pour les machines, l'augmentation moyenne des prix est limitée à 0,97%.

	Equipment	Coefficient	Buildings	Coefficient	ABEX	Coefficient
2014	137,717	1,3444	173,042	1,3561	739	1,4087
2015	138,736	1,3345	173,600	1,3517	745	1,3973
2016	141,095	1,3122	167,431	1,4015	744	1,3992
2017	142,378	1,3004	176,046	1,3329	754	1,3806
2018	144,041	1,2854	181,813	1,2907	775	1,3432
2019	145,992	1,2682	184,908	1,2690	809	1,2868
2020	148,516	1,2467	186,295	1,2596	833	1,2497
2021	148,471	1,2470	184,456	1,2722	858	1,2133
2022	157,071	1,1788	199,177	1,1781	906	1,1490
2023	183,376	1,0097	232,700	1,0084	1004	1,0369
2024	185,149	1,0000	234,657	1,0000	1041	1,0000

Le tableau des indices indique un coefficient à côté de l'indice afin de simplifier l'utilisation de l'indice TREX. Si les capitaux assurés ont déjà été indexés dans le passé, il suffit d'adapter les capitaux assurés de l'année dernière avec l'indice TREX 2024. (coefficient de 2023)

Pour les entreprises qui déclarent dans une autre devise, les différences de taux de change doivent également être prises en compte.

N'oubliez pas de consulter le Trex Index Calculator (https://www.trex.be/fr/research/indice-trex/) que vous trouverez sur notre site web et qui vous permet d'ajuster les sommes à assurer de manière très précise.

VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE 24/24 AU N° 070 233 880

BUREAUX À ANVERS, BRUXELLES ET GAND

